



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 15 décembre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 23

Procurations : 6

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date convocation : 9/12/2022

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
16/12/2022**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Raphaël RIGACCI à Malika BENSOUICI, Orlane LABAT à Valentin DE MUER, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Secrétaire : Magali PATINET

N° DEL/2022-5-2

OBJET :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Dénomination de deux futures
rues dans la zone d'activités
économique Segla 2**

Rapporteur :
Dominique ALM, Maire-Adjoint

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 qui impose aux maires des communes de plus de 2 000 habitants de notifier au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre concerné la liste alphabétique des voies publiques et privées, et le numérotage des immeubles ainsi que toutes les modifications qui s'y rattachent.

Considérant qu'il ressort de ce décret et de la jurisprudence que c'est le Conseil Municipal qui est compétent pour choisir le nom à donner aux rues et places publiques.

Considérant que dans le cadre de la construction de la zone d'activités économiques Segla 2, qui a reçu les autorisations d'urbanisme nécessaires, le maître d'ouvrage, qui est le Muretain Agglo, nous a sollicité pour donner un nom à deux voies créées. En cohérence avec les voies adjacentes, la thématique de l'aviation a été choisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-De nommer les deux futures voies publiques de la zone d'activité économique Segla 2 (voir le plan joint à la présente délibération) :

- rue Hélène Boucher pour la voie n°1,
- rue Clément Ader pour la voie n°2.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 031-213105471-20221216-DEL2022_5_2A-DE

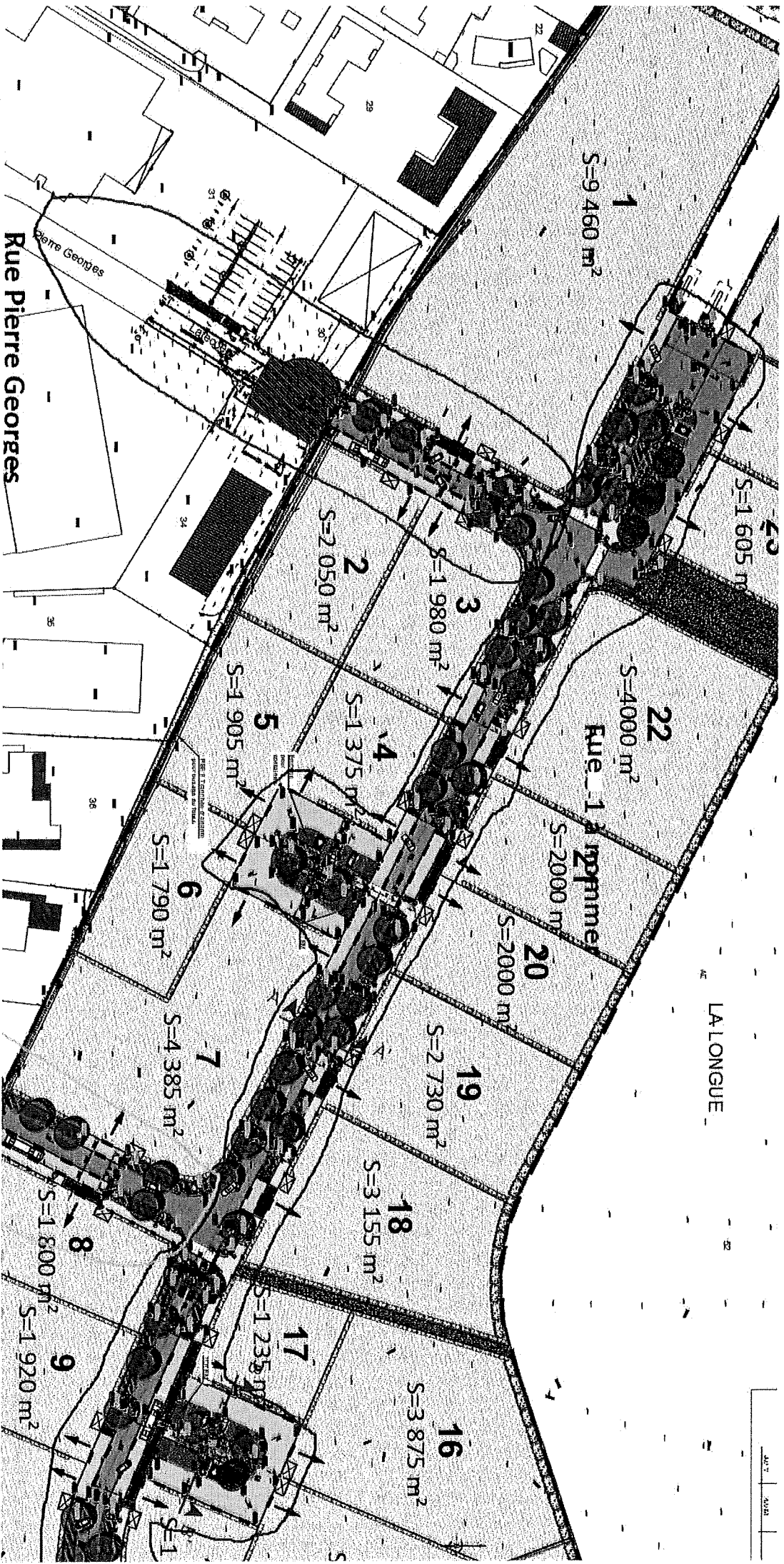


N° DEL/2022-5-2

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP





Rue Pierre Georges

LA LONGUE

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

